



Catégorie

A

INGÉNIEUR ET INGÉNIEURE EN CHEF TERRITORIAL

BILAN DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

SESSION 2018



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

SOMMAIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	3
I. COMPOSITION DES JURYS	3
1) CONCOURS EXTERNE ET CONCOURS INTERNE	3
II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES	4
1) CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	4
2) CONCOURS EXTERNE	5
2) CONCOURS INTERNE	5
III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES	5
IV. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY	6
1) LES CANDIDATS	6
2) ... ET LE JURY	6
3) LES ÉPREUVES ÉCRITES	7
4) LES ÉPREUVES ORALES	8
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES	11
1) CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	11
2) CONCOURS EXTERNE	12
3) CONCOURS INTERNE	12
4) CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	12
VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES	12
1) CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	12
2) CONCOURS EXTERNE	13
3) CONCOURS INTERNE	13
VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES	14
1) CONCOURS EXTERNE	14
2) CONCOURS INTERNE	16
VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES	17
1) CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	17
DONNÉES STATISTIQUES	18
IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS	18
X. CANDIDATS ET CANDIDATES INSCRITS	18
XI. CANDIDATS ET CANDIDATES ADMIS À CONCOURIR	18
XII. PROFIL DES CANDIDATS ET CANDIDATES ADMIS À CONCOURIR	19
XIII. CANDIDATS ET CANDIDATES PRÉSENTS	21
XIV. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	22
1) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE PAR LES CANDIDATS ET CANDIDATES PRÉSENTS	22
2) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ	24
XV. CANDIDATS ET CANDIDATES ADMISSIBLES	25
XVI. PROFIL DES CANDIDATS ET CANDIDATES ADMISSIBLES	25
XVII. ÉPREUVES D'ADMISSION	27
1) RÉPARTITION DES CANDIDATS ET CANDIDATES PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	27
2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE	27
3) MOYENNE GÉNÉRALE PAR CONCOURS	30
4) RÉSULTATS D'ADMISSION	30
XVIII. LAURÉATS ET LAURÉATES	30
1) CONDITIONS D'ACCÈS	30
2) RÉPARTITION DES CANDIDATS ET CANDIDATES SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	31
XIX. PROFIL DES LAURÉATS ET LAURÉATES	32

Le concours d'ingénieur en chef territorial session 2018 a été ouvert par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 13 mars 2018.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

Concours externe = 27 postes

Concours interne = 18 postes

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 7 mai au vendredi 1er juin 2018 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au vendredi 8 juin 2018.

Le jury s'est réuni le mardi 19 juin 2018 afin de choisir les sujets des épreuves écrites.

Les épreuves écrites se sont déroulées du mercredi 5 au vendredi 7 septembre 2018, dans l'un des centres d'écrits au choix des candidats (Paris, Bordeaux, Rennes, Strasbourg, Lyon, Fort-de-France et Saint-Denis-de-la-Réunion).

L'admissibilité a été prononcée par le jury le mercredi 24 octobre 2018.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris comme suit :

Concours externe : 27 et 28 novembre 2018

Concours interne : 29 et 30 novembre 2018 et du 11 au 13 décembre 2018

La réunion d'admission s'est tenue le jeudi 20 décembre 2018.

I. COMPOSITION DES JURYS

1) CONCOURS EXTERNE ET CONCOURS INTERNE

Présidente	Catherine GUIEU Directrice générale adjointe, Métropole Européenne de Lille (59)
Suppléant	Hugues FOURAGE Conseiller municipal, Ville de Fontenay-le-Comte (85)
Élus locaux	Marie-Hélène RIAMON Conseillère régionale, Région Auvergne Rhône-Alpes (42)
	Hugues FOURAGE Conseiller municipal, Ville de Fontenay-le-Comte (85)
	Marc LAFFINEUR Vice-président, Communauté urbaine Angers Loire Métropole (49)
Fonctionnaires territoriaux	Gwénaëlle DUBÉE Ingénieure en Chef territoriale, Ville de Niort (71)
	Eric MAISON Ingénieur en chef territorial, ca Grand Paris Sud (91)
	Jérôme DEZOBRY Administrateur territorial, Société du Canal Seine Nord Europe (75)
Personnalités qualifiées	Catherine GUIEU Directrice générale adjointe, Métropole Européenne de Lille (59)
	Hélène CARON Directrice régionale déléguée, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (13)
	Benoît GOEPFERT Directeur de l'Agence territoriale de Mulhouse, Région Grand-Est (68)

II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES

1) CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Note de synthèse et de propositions visant à faire l'analyse d'un dossier remis au candidat portant sur un sujet technique à choisir, au moment de son inscription, parmi cinq options

INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE :

Monsieur Bernard DEVAU

Ingénieur en chef territorial – Métropole de Montpellier

Monsieur Nicolas SENECHAU

Administrateur territorial - SMICVAL du Libournais Haute Gironde

CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, GESTION IMMOBILIÈRE, ÉNERGIE :

Monsieur Emmanuel CHARIL

Administrateur territorial – Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Monsieur Vincent COGNEE

Ingénieur en chef territorial – Eurométropole de Strasbourg

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, DÉPLACEMENTS ET URBANISME :

Monsieur Joseph SALAMON

Ingénieur en chef territorial – Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Monsieur Sylvain GALDEANO

Ingénieur en chef territorial – Commune de Vénissieux

RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES :

Madame Katell TREGO-RUFFIER

Ingénieur en chef territorial – Métropole Aix Marseille Provence

Monsieur Luc FAVIER

Ingénieur en chef territorial – Métropole Nice Côte d'Azur

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION :

Monsieur Djelali HEDJERASSI

Ingénieur en chef territorial – Eurométropole de Strasbourg

Monsieur Régis CEGLARSKI

Ingénieur en chef territorial – Communauté urbaine de Dunkerque

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Monsieur Hugues FOURAGE

Conseiller municipal – Commune de Fontenay-le-Comte

Madame Hélène CARON

Directrice régionale déléguée – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame Marie-Hélène RIAMON

Conseillère régionale - Région Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur Thomas COLLIN

Administrateur territorial – Conseil départemental de l'Eure

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial – Région Ile-de-France

Madame Sandrine GALLAIS

Formatrice - Caen

2) CONCOURS EXTERNE

Note de synthèse et de propositions ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse d'un dossier portant sur une conduite de projet et soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Madame Annick GIRAUDOU

Ingénieur en chef territorial – Conseil régional Provence Alpes-Côte d'Azur

Monsieur César GONZALEZ

Ingénieur en chef territorial – Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Monsieur Hubert DEGOUL

Ingénieur en chef territorial - Communauté d'agglomération Nîmes Métropole

Madame Sylvie MAKARENKO

Administratrice territoriale – Bordeaux Métropole

3) CONCOURS INTERNE

Note de synthèse et de propositions ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse d'un dossier portant sur une conduite de projet et soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.

Monsieur Jérôme PIGE

Ingénieur en chef territorial – Bordeaux Métropole

Monsieur Jacques HENRI-ROBERT

Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage

Monsieur Jérôme DEZOBRY

Administrateur territorial – Canal Seine-Nord Europe

Monsieur Jean-François PONS

Administrateur territorial – Commune de Beaune et Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

Épreuve orale de langue vivante étrangère

Anglais	Madame Brigitte BARRY Maître de conférences, enseignant chercheur à l'université de Nanterre La Défense
	Madame Cécile BIRKS-RAISSEIX Maître de conférences à l'université de Nanterre La Défense
Allemand	Madame Margarete STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand et chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences en allemand à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie (en retraite)
Espagnol	Madame Stéphanie DECANTE Maître de conférences à l'université Paris X Nanterre La Défense
	Madame Cecilia LOYAU Enseignante vacataire

Italien	Madame Sabina CASSANELLI-MODUGNO Professeure d'italien à l'institut d'études politiques de Paris
	Madame Norma ROMANELLI Professeure d'italien et responsable de formation à la Chambre de commerce italienne pour la France
Arabe moderne	Monsieur Mimoun NOURI Maître de conférences à l'université Paris VIII et Sciences Po Paris (en retraite)
	Monsieur Claude CAMILLY Enseignant d'arabe à Sciences Po Paris

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

1) LES CANDIDATS

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées du 05 au 07 septembre 2018 sans incident susceptible de remettre en cause l'organisation des épreuves.

Il y a eu cette année 343 candidats inscrits admis à concourir, soit 132 candidats de moins qu'en 2017.

Sur ces 343 candidats convoqués, 214 se sont présentés aux épreuves, soit 62,4 %. Comparé à 2017, le taux de présence global est en hausse (57,3 % l'an dernier) : le taux de présence en externe enregistre 9 % de plus (41 % en 2017) alors qu'il reste stable en interne (70,7 % en 2017).

Peut-être faut-il interpréter ces chiffres comme une prise de conscience mieux anticipée que précédemment du fait que l'admission au concours d'ingénieur en chef territorial a des conséquences que certains peuvent trouver trop lourdes (une année loin de ses proches, perte de salaire, ...), et que ceux qui s'inscrivent, bien que sachant cela, sont réellement motivés. A ce sujet, les candidats interrogés ont souvent répondu avec sincérité qu'ils étaient conscients que l'éloignement était difficile mais qu'ils étaient prêts à l'assumer, en accord avec leurs proches.

	2015			2017			2018		
	Externe	Interne	Total	Externe	Interne	Total	Externe	Interne	Total
Nombre de postes	18	12	30	27	18	45	27	18	45
Nombre d'inscrits	287	222	509	282	263	545	181	206	387
Nombre d'admis à concourir	188	210	398	222	256	475	140	203	343
Nombre de présents à la 1 ^{ère} épreuve écrite	134	161	295	91	181	272	71	143	214
Taux de présence	71,27 %*	76,66 %*	74,12 %*	41 %*	70,70 %*	57,26%	50,71 %	70,44 %	62,39 %

Par ailleurs, dans leur très grande majorité les dossiers préparés par les candidats pour leur inscription sont réalisés avec soin : même si ces dossiers ne sont pas notés, leur qualité est le gage d'un entretien avec le jury de meilleure facture.

2) ... ET LE JURY

Les candidats ne doivent pas sous-estimer deux choses :

1) Le jury est composé de membres venus d'horizon géographique, professionnels, familiaux ou politiques très variés...

Le jury est composé de membres venus d'horizon géographique et professionnels très variés. Ses membres sont même choisis pour représenter cette diversité. C'est le gage d'une multiplicité de points de vue sur les prestations des candidats.

Les candidats ne doivent donc pas craindre de prendre position sur les sujets sur lesquels ils sont interrogés. Ils ne seront pas jugés sur leurs positions, sauf à ce qu'elles soient en opposition avec les valeurs du service public, mais sur leur capacité à étayer ces positions, à les argumenter, à les défendre.

2) ...mais le jury est composé de membres qui se sont accordés sur les compétences attendues d'un ingénieur territorial en chef en ce premier tiers de 21ème siècle.

Les membres du jury se sont en effet accordés sur les compétences attendues des ingénieurs en chef de demain et notamment :

- la capacité à se situer que ce soit dans son environnement professionnel et institutionnel, dans son territoire, au sein de la société au sens large, ...
- a capacité à construire des projets, des stratégies, des politiques... par de l'accompagnement d'équipes, de la créativité, de l'aptitude à la décision, du sens du collectif, ...
- des valeurs et un réel sens du service public
- des aptitudes en termes d'analyse, de synthèse, de conviction, de prise de distance, de prospective, d'argumentation...

Ce sont ces qualités-là que les membres du jury ont cherché à déceler chez les candidats, à travers les questions posées, des qualités basées non seulement sur des savoir être et savoir-faire mais aussi de réelles aptitudes à situer son action, avec lucidité, dans un cadre global.

Ces qualités doivent être réellement incarnées par le candidat, à travers des exemples précis, puisés dans sa vie professionnelle ou personnelle, et non récitées et égrenées de manière convenue et artificielle.

3) LES ÉPREUVES ÉCRITES

A) PRÉSENTATION DES ÉPREUVES ET DES ATTENTES DU JURY

Trois épreuves écrites attendent les candidats qu'ils se présentent en interne ou en externe :

- la rédaction d'une note de synthèse et de propositions visant à faire l'analyse d'un dossier remis au candidat portant sur un sujet technique à choisir, au moment de son inscription, parmi différentes options ;
- la rédaction d'une note de synthèse et de propositions ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse d'un dossier portant sur une conduite de projet et soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale ;
- la rédaction d'une composition portant sur une question de la société contemporaine, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée.

Si chacune de ces épreuves s'appuie évidemment sur un socle spécifique (cœur de métier technique pour la première, conduite de projet pour la seconde et « culture générale » pour la troisième), ces épreuves cherchent toutes à mesurer la capacité du candidat à :

- comprendre un sujet, délimiter ses contours et le contextualiser ;
- dégager une problématique, construire un plan qui permette de répondre à cette problématique et énoncer ce plan ;
- traiter le sujet sur la base du plan énoncé ;
- construire un raisonnement structuré, argumenté et étayé par les connaissances du candidat.

Naturellement, il est attendu aussi que le candidat maîtrise les règles d'orthographe et de grammaire.

B) COMMENTAIRE SUR LA FAÇON DONT LES CANDIDATS ONT APPRÉHENDÉ LES ÉPREUVES

On peut cependant noter que plusieurs copies contenaient un trop grand nombre de fautes d'orthographe et de grammaire. Cette situation est elle aussi particulièrement inquiétante sur les qualités des candidats qui occupent pour la grande majorité d'entre eux d'ores et déjà des postes de cadre A de la fonction publique.

D'autre part, les membres du jury qui corrigeaient ces épreuves ont déploré souvent une absence complète de plan dans les copies qu'ils ont corrigées.

Enfin, au vu des notes, ces épreuves écrites et notamment la composition sur une question de société ont mis en difficulté une très grande partie des candidats, à tel point que le nombre d'admissibles au concours externe a été inférieur au nombre de postes ouvert au concours, le jury n'ayant pas souhaité descendre la barre d'admissibilité au-dessous de 10.

	2015			2017			2018		
	Externe	Interne	Total	Externe	Interne	Total	Externe	Interne	Total
Seuil d'admissibilité	57,50 soit une moyenne de 12,03/20	108,25 soit une moyenne de 12,03/20	-	127,50 soit une moyenne de 11,54/20	150 soit une moyenne de 10,63/20	-	128,50 soit une moyenne de 10,71/20	138,50 soit une moyenne de 10,65/20	-
Nombre d'admissibles	32	23	55	23	37	60	16	36	52

Cette situation est d'autant plus alarmante que somme toute, la vie professionnelle fournit quotidiennement son lot de petites épreuves écrites de concours : rédaction de relevés de décision, phases de préparation de comité de pilotage, rédaction de notes d'arbitrage,....tout autant de situations où il est important de comprendre un sujet et de le contextualiser, de dégager des problématiques et de construire un raisonnement structuré autour d'arguments hiérarchisés et étayés.

Par ailleurs plusieurs copies ont reçu une note éliminatoire qui résulte le plus souvent du cumul d'une absence de problématique en lien avec le sujet posé, d'un défaut de plan et d'une argumentation déficiente. Un trop grand nombre de fautes d'orthographe et de grammaire ont aussi pénalisé des candidats. Ces observations sont elles aussi particulièrement inquiétantes sur les qualités des candidats qui occupent, pour la grande majorité d'entre eux d'ores et déjà des postes de cadre A de la fonction publique.

C) CONSEILS AUX CANDIDATS

Pour préparer ces épreuves écrites, on ne peut que conseiller aux candidats a minima deux règles d'hygiène de travail qui semblent frappées au coin du bon sens :

- lire, régulièrement, journaux et essais, si possible en prenant des notes ;
- s'astreindre, en situation professionnelle, à produire des notes / des mémos / des documents préparatoires / des courriers structurés de manière claire, synthétique, dans lesquels chaque argument avancé est étayé, comme si chacune de ces petites notes était une épreuve de concours.

Tout le monde sort gagnant de cette méthode de préparation : le candidat et le service auquel il appartient.

4) LES ÉPREUVES ORALES

A) L'ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE

a. Présentation des épreuves et des attentes du jury

Chaque mise en situation réunit au moins 3 candidats. Au début de chaque mise en situation, il est procédé à un tirage au sort qui détermine la fonction occupée par chacun des candidats. Les fonctions sont celles qui pourraient être exercées par des ingénieurs en chef territoriaux en activité.

Les situations professionnelles proposées aux candidats présentent des enjeux à caractère opérationnel incitant à aboutir à des préconisations.

Il est attendu de la part du groupe une réponse collective à la problématique posée sans restitution formelle au jury. Celui-ci est présent en tant qu'observateur, le groupe n'a pas à s'adresser à lui, mais l'intégralité des échanges, quelle qu'en soit la nature, doit lui être intelligible.

Les membres du jury, quant à eux confortablement installés dans le rôle d'entomologistes curieux et attentifs, attendent de cette épreuve, au-delà évidemment du respect des règles de bienséance, au moins deux choses :

- la capacité des candidats à s'installer dans une dynamique de groupe, de manière constructive ;
- la capacité des candidats à traiter le sujet.

Le jury par contre n'attend pas que les candidats se transforment en spécialistes de la fonction qui leur est assignée. Il est évident qu'ils ne le peuvent pas.

Cependant, dans le temps de retour (15 minutes sur les 45 minutes de l'épreuve individuelle) sur cette épreuve, il est attendu que les candidats puissent restituer avec clarté et lucidité :

- les forces et les limites de son rôle et de ce qu'il a apporté à la dynamique collective ;

- les forces et les limites de la dynamique collective et de ce qu'elle a permis d'apporter en termes de réponse au sujet ;
- voire, pour les candidats les plus à l'aise, les forces et les limites de l'exercice lui-même et de ce qu'il peut apporter au jury.

b. Commentaire sur la façon dont les candidats ont appréhendé les épreuves

A quelques exceptions près, les candidats ont trouvé cette épreuve inconfortable : artificielle, déstabilisante, insécurisante, intimidante, prenant les candidats au débotté, sans préparation.

La difficulté de cette épreuve tient en effet à ce que dans cette situation effectivement inconfortable, le candidat retrouve ses réflexes professionnels assez rapidement pour être en mesure :

- d'être dans une posture « conduite de projet » et ne plus la quitter ;
- de se concentrer sur les arguments / éléments / idées / qui vont être utiles pour traiter le sujet tout en écoutant ce que disent ses partenaires ;
- d'écouter de manière dynamique, c'est-à-dire que les prises de parole du candidat doivent tenir compte de ce qui vient d'être dit par ses partenaires ;
- de prendre du recul pour vérifier sans cesse que le sujet posé est effectivement traité, et le sera dans le temps imparti des trente minutes.

En règle générale, les candidats ont su se placer dans une dynamique collective, en respectant la parole de leurs partenaires, y compris, et c'est d'autant plus méritoire, ceux des candidats qui sentaient que la dynamique de groupe prenait un mauvais chemin. Certains de ceux-là ont même essayé de remettre le groupe sur la bonne voie, avec simplicité et humilité, sans prendre le jury à témoin. Les membres du jury ont toujours salué unanimement ces comportements exemplaires.

Par contre,

- les sujets ont très rarement été traités, voire même parfois complètement ignorés ;
- les quelques fois où les candidats ont vraiment tenté de rester dans le cadre du sujet, la réponse apportée par le groupe au sujet posé a toujours été très dilatoire (et tenait souvent à : programmons une réunion à laquelle nous aurons les réponses à toutes les questions que nous nous sommes posées). Il est à noter que les résultats ont été tout aussi dilatoires lorsque les candidats ne traitaient pas le sujet, ce qui est doublement problématique.
- les candidats se sont astreints à rester dans le rôle qui leur était assigné, sans oser en sortir même lorsqu'ils auraient été à même d'apporter des éléments au traitement du sujet qui n'apparaissent désespérément pas. Ceux qui ont osé le faire l'ont fait dans leur grande majorité avec bon esprit, et cela a été toujours apprécié, par le groupe mais aussi par le jury ;
- les candidats n'ont quasiment jamais osé prendre des hypothèses qui leur auraient permis soit de compléter le sujet, soit de le limiter à un champ particulier. On peut d'autant plus le regretter lorsque cela aurait permis de mieux traiter le sujet.
- aucun groupe n'a souhaité prendre un temps de préparation (par des échanges intelligibles par le jury bien entendu) sur les trente minutes imparties : cela est sans doute dommage. Par contre la grande majorité des groupes - et l'on pressent l'application (trop) systématique d'un conseil qui a dû être donné en formation à l'oral - ont commencé par un tour de table après qu'en un temps record, souvent moins de 5 secondes, un « animateur » se soit auto-désigné ;
- certains candidats qui se sont précipités pour prendre le rôle « d'animateur » ont oublié le rôle qui leur était assigné au profit de celui de l'animation de la réunion, entendu au sens basique de faire passer à la parole et de tenter quelques reformulations de temps en temps. Dans certains cas, le jury a pu même penser que le rôle d'animateur était choisi dans l'espoir de masquer une absence complète d'idée sur le sujet à traiter.

Lors de l'entretien de débriefing les candidats sont arrivés, dans leur majorité, mais certains plus lentement ou plus lacunairement que d'autres, à verbaliser ce qui s'était déroulé lors de l'épreuve collective : points forts, faiblesses, lacunes, dynamiques, et même parfois, hors sujets ! Certains l'ont fait avec une grande sincérité, y compris lorsqu'ils avaient été conscients de leurs difficultés ou des difficultés du groupe. Cela a toujours joué pour le jury en faveur du candidat. Certains n'y sont pas parvenus, sans doute pour la plus grande partie d'entre eux, parce qu'ils étaient tellement concentrés sur leurs rôles qu'ils en ont oublié le jeu collectif. Et certains encore ne l'ont pas fait pour tenter de masquer des faiblesses. Ce positionnement a toujours été sanctionné par le jury.

c. Conseils aux candidats

Là encore la meilleure préparation à l'exercice consiste à régulièrement s'astreindre

- à préparer les réunions auxquelles les candidats participent au cours de leur vie professionnelle :
 - par écrit ;
 - en s'astreignant non seulement à préparer les positions qu'ils vont tenir ou qu'ils souhaiteraient que leurs supérieurs hiérarchiques tiennent, mais à développer ces éléments en cherchant à anticiper ce que les autres acteurs de leur environnement professionnel vont apporter. Cela suppose un vrai travail de fond, mais qui s'avèrera profitable non seulement pour cette épreuve, mais aussi pour les deux épreuves écrites sur des sujets professionnels, et aussi pour le service auquel appartient le candidat ;
- à faire preuve d'un minimum de curiosité vis-à-vis des missions, contraintes, cœur de métiers, enjeux des directions voisines de celles du candidat : le jury est parfois resté abasourdi par l'absence de notions de bases ou de vagues notions des enjeux des partenaires professionnels du candidat, au-delà de sa propre direction. Il est donc vivement recommandé d'inclure à sa préparation des discussions professionnelles au-delà du cercle proche. Cette curiosité sera très bénéfique y compris dans le cadre professionnel du candidat.

Par ailleurs la mise en situation professionnelle collective est par excellence l'exercice sur lequel s'évalue le savoir être : clarté de l'expression, clarté des idées, capacité d'écoute, sincérité, empathie, créativité, dynamisme, capacité à prendre des risques, à décider, à prendre du recul, curiosité, rapidité, humilité... Tout autant de qualités qu'il convient de cultiver quotidiennement : ne serait-ce que la vie professionnelle fourmille de situations dans laquelle ces qualités sont attendues.

En ce qui concerne l'attitude des candidats : même si cela peut paraître évident, mais cela s'est vu lors des épreuves, toute volonté d'entrer en contact avec le jury par-dessus l'épaule des autres concurrents est totalement rédhitoire pour le jury. Et cela d'autant plus si c'est pour ostensiblement montrer son désaccord vis-à-vis des prises de paroles des autres candidats.

B) L'ÉPREUVE ORALE INDIVIDUELLE

a. Présentation de l'épreuve et des attentes du jury

L'épreuve individuelle d'entretien avec le jury dure 30 minutes et est d'un format extrêmement classique : un exposé liminaire par le candidat d'une durée maximale de 10 minutes, au cours duquel le candidat doit présenter les faits saillants de sa carrière, ses compétences et ses motivations, exposé suivi d'un entretien avec le jury de 20 minutes.

Ce grand classique des concours est stratégique pour le candidat, comme pour le jury qui doit se faire dans un laps de temps très court une idée des capacités d'un candidat à occuper des postes d'ingénieur en chef après une année de formation.

Cette épreuve est d'autant plus stratégique dans ce concours qu'elle intervient après la mise en situation collective (au cours de laquelle le jury a déjà commencé à poser des premiers éléments d'évaluation des candidats) et avant les 15 minutes de retour sur la mise en situation collective, qui vont permettre au jury de valider ou d'invalider définitivement les éléments d'évaluation qu'il s'est progressivement forgé sur le candidat.

Le jury cherche en effet dans cette épreuve à cerner le candidat au-delà de ce qu'il en perçoit à travers les lettres de motivation et CV pour le concours externe et les documents retraçant l'expérience professionnelle du candidat pour le concours interne. Le jury n'a en général que 20 minutes pour cela, car rares sont les candidats qui n'occupent pas pleinement les 10 minutes allouées pour l'introduction liminaire de la conversation avec le jury, ce que l'on peut parfois regretter. Chaque question que le jury pose doit donc être utile à éclairer un pan du candidat. Les candidats doivent bien intégrer que les questions ne sont pas faites pour les piéger, mais pour au contraire leur permettre de valoriser un aspect ou l'autre de leur savoir-faire, savoir-être ou savoir. C'est pour cela que :

- plus les CV ou lettre de motivations sont complets, mieux les questions sont cernées et utiles au jury : au lieu de poser des questions de pure compréhension de déroulé de carrière de manière à être sûr d'avoir bien compris, le jury peut poser des questions qui permettent au candidat de se mettre en valeur plutôt que de perdre du temps à expliciter un pan de carrière resté obscur ;
- plus les exposés liminaires sont sincères, clairs et échappent à un formalisme convenu qui finit par lasser le jury, mieux l'entretien peut se dérouler, sans que le jury, question après question cherche à voir qui est le candidat qui se cache sous une couche d'éléments de discours récités.

b. Commentaire sur la façon dont les candidats ont appréhendé l'épreuve

Il a semblé au jury que l'entretien liminaire a été souvent minutieusement préparé par l'ensemble des candidats, à tel point qu'un seul candidat n'a pas réussi à caler son entretien aux dizaines de secondes près sur les 10 minutes d'entretien liminaire auxquels ils avaient droit. Seul un candidat a fait de manière assumée moins que les 10 minutes maximum accordées.

Ces exposés sont en règle générale très construits et clairs. Dans la plupart des cas, voire dans la grande majorité, ces exposés mériteraient d'être mieux incarnés par le candidat.

En règle générale, les questions posées par le jury débutent par des questions proches du « déroulé de carrière » pour élargir progressivement le champ de la discussion.

Les candidats mal notés à cette épreuve se sont montrés difficilement capables de s'aventurer au-delà de leurs stricts champs de compétences, voire même de resituer leur action dans un contexte plus large que celui de leur service et/ou direction, de prendre du recul. Le jury a même parfois été assez inquiet des lacunes de certains candidats y compris dans le strict cadre de l'exercice de leur métier.

Les candidats mieux notés sont au contraire ceux avec qui le jury a pu largement diversifier ses questions, chaque réponse apportée étant personnelle, réfléchie, construite et étayée, y compris lorsque les questions posées avaient pu s'aventurer très loin du cœur du métier du candidat.

c. Conseils aux candidats

La préparation à cette épreuve doit a minima se baser sur :

- une réflexion sur son déroulé de carrière : comment chaque poste a été appréhendé, qu'est-ce que le candidat en a appris, quelle a été la valeur ajoutée apportée par le poste à l'institution et par le candidat qui a occupé ce poste, quels ont été leur attrait pour ce poste, ou au contraire leurs difficultés, quelles sont les avancées dont on est fier et les regrets que l'on peut avoir, dans quel contexte on se situait, et comment a évolué ce contexte et
- une vraie réflexion sur ses motivations à occuper des postes d'ingénieurs en chef, à passer un an à l'INET, sur ses attentes vis-à-vis de la formation (compétences à renforcer, stages, ...)
- quand on est déjà en poste en collectivité, se documenter sur sa collectivité, ses compétences, son budget, les documents stratégiques produits, ...
- et tout le long de l'année montrer un vrai intérêt et donc un approfondissement et une réflexion personnelle pour, au strict minimum, les éléments d'actualité qui viennent interroger les institutions publiques et le service public.

Catherine GUIEU

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES

1) CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet technique :

INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

Gestion des espaces naturels sensibles.

CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, GESTION IMMOBILIÈRE, ÉNERGIE

Rénovation thermique du patrimoine communal et intercommunal.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, DÉPLACEMENTS ET URBANISME

Intérêt communautaire en matière d'aménagement urbain.

RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Maîtrise des interventions sur le domaine public routier.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Les services numériques innovants autour de la valorisation des données.

2) CONCOURS EXTERNE

Note de synthèse et de propositions soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Modalités d'organisation interne de la conduite de l'élaboration d'un SRADDET.

3) CONCOURS INTERNE

Note de synthèse et de propositions soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Réflexion sur l'absentéisme et mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.

4) CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Liberté ou sécurité : faut-il choisir ?

VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES

1) CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet technique :

INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

Les candidats ont dans l'ensemble cerné la problématique du sujet, mais n'ont pas bien différencié la note au DG de celle à l'élu.

Le niveau d'ensemble ne correspond pas à ce qui est attendu d'un ingénieur en chef territorial, à savoir : vision stratégique, aide à la décision, mise en œuvre de nouvelles pratiques. Les candidats sont restés trop dans la gestion de projet déjà défini. Les candidats ne travaillent pas assez leur introduction qui doit poser clairement la problématique du sujet.

CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, GESTION IMMOBILIÈRE, ÉNERGIE

Même si le sujet environnemental est d'actualité, la compréhension de l'organisation administrative du dispositif semble assez pointue. De fait, de nombreux candidats n'ont pas su prendre de la hauteur sur le sujet.

Néanmoins, l'épreuve a été bien appréhendée par les candidats dont on sent l'entraînement à produire rapidement une analyse et une synthèse permettant de faire le point sur l'état de la situation, les problèmes qui en découlent, les pistes de solutions ainsi que leur mesure d'accompagnement. En revanche, le sujet lui-même a posé à la plupart des candidats une difficulté de compréhension. Il y a eu globalement une confusion entre le tiers-financement en général et l'intracring en particulier. Cette confusion n'a pas été discriminatoire en ce sens qu'aucun candidat n'a pu éviter cet écueil.

Dans l'ensemble, le niveau des candidats est très moyen, bien que certains candidats aient fait d'importants efforts afin de garantir la clarté du plan ainsi qu'une présentation agréable de leur copie.

Une grande majorité a démontré par ailleurs, au-delà de l'exercice d'analyse et de synthèse, la nécessité d'apparaître en tant que force de propositions.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, DÉPLACEMENTS ET URBANISME

Le sujet était complexe et demandait une hauteur de vue, des connaissances. Le plan de la synthèse était annoncé, et la partie « propositions » demandait au candidat de se positionner sur des questions territoriales, d'urbanisme opérationnel et de management.

Dans l'ensemble, le sujet a été différemment perçu par les candidats. La plupart n'a pas traité la question des différences entre PUP et ZAC par manque de temps ou par méconnaissance. Certains n'ont pas su cadrer le temps de l'épreuve et n'ont donc pas terminé. La conclusion est souvent oubliée.

Le point fort est le bon niveau de connaissances dans la thématique traitée.

Le niveau des candidats est globalement satisfaisant.

RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le sujet correspondait bien à l'épreuve et tendait à la fois, à évaluer les capacités opérationnelles, le pragmatisme, l'esprit de synthèse et d'analyse, l'expérience technique des candidats mais aussi leur capacité à se projeter sur un poste de DGA.

Des disparités importantes sur les copies tant en interne qu'en externe ont montré parfois des contresens ou des approximations de la part des candidats. La plupart des copies a bien analysé le dossier, avec plus ou moins de profondeur. Concernant la note de propositions, le dossier permettait de sortir quelques idées de base à développer de manière concrète et stratégique. Certains candidats ont extrapolé et sont sortis du dossier, pour la synthèse.

Quelques candidats ont mal géré le temps entre la note de proposition et la note de synthèse. Or le travail en temps limité et la nécessité d'équilibrer les parties et le traitement des différents aspects font partie intégrante de l'épreuve et de la capacité d'un cadre à s'organiser et à prioriser ses réflexions.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.

Le sujet permettait aux candidats à la fois de prendre de la hauteur mais aussi de proposer des actions concrètes et réalistes dans le monde des collectivités territoriales.

La prise de hauteur sur la gouvernance des données à l'échelle du territoire permettait aux candidats de montrer leur capacité à tenir compte de l'ensemble de l'écosystème sur le territoire.

Le côté innovation devait aussi permettre aux candidats d'être force de propositions sur de nouvelles démarches ou sur de nouveaux usages.

Pour la plupart des candidats, les propositions ont manqué de concret et n'ont pas été formulées sous forme de note de propositions présentable à des élus (avantages, inconvénients, scénarios, chiffrage/délai, modalité de pilotage...).

Les candidats ont globalement compris la thématique de valorisation de la donnée.

Le niveau des candidats est assez homogène avec une réelle connaissance des collectivités aussi bien en interne qu'en externe. La prise de hauteur est vraiment ce qui est attendu d'un ingénieur en chef mais les candidats ne l'ont pas tous pris en compte.

2) CONCOURS EXTERNE

Note de synthèse et de propositions soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.

Le sujet d'actualité bien documenté était propice à tester l'esprit d'analyse et de synthèse des candidats en temps contraint.

Ce sujet transversal a été bien appréhendé par certains mais le niveau très moyen de restitution et synthétisation du dossier peut faire penser que la thématique à facettes multiples a été considérée comme complexe.

Les approches ont manqué globalement de hauteur. La réponse précise à la problématique a été d'une manière générale assez difficile. Les propositions souvent issues de reformulation du dossier documentaire ont été globalement décevantes, convenues voire « mécaniques » fondées sur des plan-types formatés.

De nombreux candidats n'ont pas réussi à développer un plan et une argumentation pertinents et stratégiques.

Le niveau d'ensemble est très bas, de très forts écarts de notes.

3) CONCOURS INTERNE

Note de synthèse et de propositions soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Le dossier s'articulait autour de deux problématiques : l'absentéisme des agents et le régime indemnitaire, via la mise en place du RIFSEEP. Le sujet semblait suffisamment large pour permettre une bonne appropriation des documents issus du dossier.

Par certains aspects techniques liés aux ressources humaines, ce sujet a pu quelque peu perturber certains candidats. Pour autant, il s'agit bien d'un sujet d'actualité que les candidats internes de ce concours ont eu ou ont à appréhender. Les copies qui émergent sont celles qui ont exposé clairement les principes applicables en matière indemnitaire, qui ont perçu le RIFSEEP comme un levier d'une politique RH, et qui enfin ont inscrit leurs propositions dans une dimension opérationnelle.

La difficulté principale a été de faire le lien RIFSEEP/absentéisme en en dégageant une note cohérente. En général, les deux sujets sont juxtaposés.

Les points forts relevés s'articulent autour d'une aisance rédactionnelle, une capacité à prioriser les propositions, à les adapter aux services techniques.

Cette épreuve met bien les candidats en situation d'aide à la décision et correspond à leurs futures pratiques professionnelles.

Composition portant sur une question de la société contemporaine (concours externe et interne)

L'épreuve est pertinente pour apprécier les qualités et compétences des candidats, à savoir, leur motivation, curiosité, ouverture d'esprit, capacité de réflexion, d'argumentation, de rédaction, entre autres...

C'était un sujet classique très intéressant soulevant une problématique actuelle, fréquemment abordé depuis l'expansion des technologies de l'information et de la communication ainsi que l'omniprésence des caméras dans l'espace public, sur laquelle les candidats ont porté et manifesté de l'intérêt.

Le sujet reposait sur une question simple et sans équivoque et permettait de mobiliser des connaissances dans plusieurs disciplines : philosophie, histoire, ethnologie, droit, sciences politiques, sociologie...

De manière générale, les candidats paraissent avoir été déstabilisés par le sujet et avoir eu des difficultés à le traiter. Beaucoup d'entre eux n'ont abordé que partiellement le sujet.

Le niveau général des candidats est plutôt faible pour cette session : un nombre non négligeable de candidats méconnaissent les règles de base de la dissertation (absence de problématique, de plan, d'argumentation...) et oublient qu'il s'agissait de traiter un sujet de la société contemporaine et donc qu'il était impératif de replacer la réflexion dans ce contexte. Cependant, d'autres copies ont répondu pleinement aux attentes de l'épreuve (problématisation, réflexion personnelle argumentée, culture générale riche mobilisée avec pertinence, esprit critique...) mais ont été malheureusement beaucoup moins nombreuses.

VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

1) CONCOURS EXTERNE

Mise en situation professionnelle collective :

Contexte	Le Maire de la ville, au cours de réunions publiques de mi-mandat, a plusieurs fois été questionné sur sa vision des friches industrielles qui sont là depuis plus de trente ans en périphérie de ville et des friches commerciales en plein centre-ville depuis 10 ans. La ville, qui possède un important secteur sauvegardé, connaît aussi une vacance de logements, et de l'habitat dégradé. Or, le Maire souhaite attirer de nouveaux habitants tout en conservant des terres agricoles à sauvegarder.
Problématique proposée	Le Maire souhaite mettre en place une politique cohérente sur ces sujets et vous demande de l'éclairer sur les différents outils à sa disposition et la façon de les articuler pour les présenter à ses concitoyens prochainement.
Fonctions occupées par les candidats	Directeur ou directrice des services techniques Directeur ou directrice de l'habitat/de l'aménagement Directeur ou directrice des finances Directeur ou directrice de l'attractivité

Contexte	L'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités et EPCI de plus de 20.000 habitants sont tenus de présenter chaque année avant le vote du budget un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène et les orientations et programmes susceptibles d'améliorer la situation. Dans le Conseil départemental de D, les disparités sont particulièrement marquées dans les services techniques (répartition des agents, différences de salaires...) et l'impact des politiques en la matière n'est pas analysé. La nouvelle présidente, sensible au sujet, souhaite que la collectivité devienne exemplaire en la matière.
Problématique proposée	Le directeur général des services vous demande d'élaborer un plan d'action pour améliorer la situation au sein de la direction générale adjointe « Equipements ».
Fonctions occupées par les candidats	Directeur ou directrice des routes Directeur ou directrice des bâtiments départementaux Directeur ou directrice de projet lutte contre les discriminations Directeur ou directrice des ressources humaines

Anglais

- Why tech's gender problem is nothing new
(*The Guardian*, 12 octobre, 2018)
- We underestimate the threat of facial recognition technology at our peril
(*The Guardian*, August 17, 2018)
- The creators of the Fortnite craze have crossed an ethical line
(*The Guardian*, June 16, 2018)
- Twisted' fibre optic light breakthrough could make internet 100 times faster
(*The Guardian*, October 24, 2018)
- Teens are abandoning Facebook in dramatic numbers, study finds
(*The Guardian*, June 1, 2018)
- Our phones and gadgets are now endangering the planet
(*The Guardian*, July 17, 2018)
- Electric future? Global push to move away from gas-powered cars
(*The Guardian*, September 13, 2018)
- Rise of the machines : has technology evolved beyond our control ?
(*The Guardian*, June 15, 2018)

Espagnol

- Las « trenzas » en la corrupción
(*El País*, 2 novembre 2018)

Italien

- Sergio Mattarella e la Grande guerra « La lezione del 1918 : l'amor di patria non è nazionalismo estremo »
(*Il Corriere della sera*, 4 novembre 2018)

Arabe moderne

- النقل المستدام وتحديات المستقبل .
جريدة الحياة
16/11/2018

2) CONCOURS INTERNE

Mise en situation professionnelle collective avec le jury

Contexte	En poursuivant à la fois un objectif de santé des jeunes, d'éducation alimentaire et d'installation de jeunes agriculteurs, l'Assemblée départementale a décidé de mettre en place un dispositif d'approvisionnement des restaurants scolaires de l'ensemble des collèges du département en produits de l'agriculture biologique en circuit court.
Problématique proposée	Le directeur général des services vous demande de définir une stratégie et un calendrier d'action.
Fonctions occupées par les candidats	Directeur ou directrice des collèges Directeur ou directrice de l'agriculture et du développement économique Directeur ou directrice de la solidarité Directeur ou directrice de la communication

Contexte	La communauté d'agglomération s'est transformée en communauté urbaine. Elle a, à ce titre, récupéré la compétence voirie. L'organisation des services concernés n'ayant pas été pensée en amont, cette compétence a été subdéléguée aux communes qui continuent d'intervenir au nom de l'agglomération. Ce dispositif est transitoire et destiné à permettre d'arrêter un projet d'organisation à l'échelle communautaire.
Problématique proposée	Le Président de la communauté urbaine souhaite pouvoir proposer aux maires des communes plusieurs scénarii organisationnels. Il vous demande de lui présenter les différentes hypothèses envisageables.
Fonctions occupées par les candidats	Directeur ou directrice de l'aménagement Directeur ou directrice de la voirie Directeur ou directrice des ressources humaines Directeur ou directrice de la communication

Allemand

- Mensch im Mittelpunkt ; Beim Giga-Gipfel in Sölden geht es um die Chancen der neuen Technologie in Deutschland
(*Der Tagesspiegel*, 28 Oktober 2018)
- Aufenthalt im All verändert Gehirn langfristig
(*Spiegel Online*, 25.10.2018)

Anglais

- Facebook accused of discriminating against women with male-targeted job adverts
(*The Independent*, September 19, 2018)
- Dramatic slowdown in global growth of internet access
(*The Guardian*, October 18, 2018)
- Amazon's "worker cage" has been dropped, but its staff are not free
(*The Guardian*, September 14, 2018)
- Who should AI kill in a driverless car crash ? It depends who you ask
(*The Guardian*, October 24, 2018)
- Cold, cloudy weather "could increase your risk of having heart attack"
(*The Guardian*, October 24, 2018)
- As Bangkok sinks, could this anti-flood park be the answer ?
(*The Guardian*, October 3, 2018)
- The most intellectual creature to ever walk Earth is destroying its only home
(*The Guardian*, November 3, 2018)
- The robot that could revolutionise home care for elderly people
(*The Independent*, November 22, 2017)

Italien

- La cultura crea ricchezza : ogni euro prodotto ne genera 1,8.
(*Il Corriere della Sera*, 8 novembre 2018)

Espagnol

- Tecnología cívica para los desafíos urbanos
(*El País*, 7 novembre 2018)

VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

1) CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Allemand

- Le niveau général était plutôt satisfaisant.
- Des niveaux linguistiques différenciés chez les candidats, avec une certaine aptitude à pratiquer la langue allemande.

Anglais

- Les candidats étaient relativement bien préparés dans l'ensemble à cette épreuve facultative.
- Les examinatrices ont pu constater que les traductions ont souvent été bien menées dans un français soigné.
- En revanche, les candidats ont souvent eu du mal à problématiser les textes proposés et leurs réponses aux questions, malgré des thématiques relevant majoritairement de leur domaine professionnel.

Arabe moderne

- On a relevé une excellente maîtrise de l'Arabe moderne, aussi bien en expression qu'en compréhension.

Espagnol

- Le niveau des candidats était hétérogène.

Italien

- L'épreuve s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

DONNÉES STATISTIQUES

IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe 27 postes

Concours interne 18 postes

soit un total de 45 postes

X. CANDIDATS ET CANDIDATES INSCRITS

	Externe	Interne	TOTAL
PARIS	79	73	152
LYON	32	51	83
BORDEAUX	19	26	45
RENNES	23	16	39
STRASBOURG	10	14	24
MARTINIQUE	5	16	21
REUNION	13	10	23
TOTAL	181	206	387

XI. CANDIDATS ET CANDIDATES ADMIS À CONCOURIR

• Conditions requises pour concourir

CONCOURS EXTERNE

	Candidats admis à concourir	% de répartition
Diplôme requis	108	77 %
Décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes	8	6 %
Dispense de diplôme (pères ou mères de trois enfants)	24 (dont 17 candidats de niveau égal ou supérieur à Bac +5)	17 %
Total	140	100%

• Motifs de non admission à concourir au concours externe :

- Absence du diplôme requis ou de décision favorable de la commission : 32
- Décision défavorable de la commission d'équivalence de diplômes : 5
- Dossier envoyé hors délais : 1
- Format du dossier : 1
- Nationalité : 1
- Pièces manquantes : 1

CONCOURS INTERNE

	Candidats admis à concourir
Ancienneté : 7 ans au 1 ^{er} janvier 2018	203

• **Motifs de non admission à concourir au concours interne :**

- Ancienneté insuffisante : 2
- Dossier envoyé hors délais : 1

XII. PROFIL DES CANDIDATS ET CANDIDATES ADMIS À CONCOURIR

ÂGE

	Concours externe	Concours interne	TOTAL
- de 25 ans	9	0	9
25 - 29 ans	20	0	20
30 - 34 ans	38	15	53
35 - 39 ans	26	43	69
40 - 44 ans	21	60	81
45 - 49 ans	14	58	72
50 - 54 ans	5	15	20
55 - 59 ans	7	11	18
+ de 60 ans	0	1	1
TOTAL	140	203	343

GENRE

	Concours externe	Concours interne	TOTAL
Femmes	43	73	116
Hommes	97	130	227
TOTAL	140	203	343

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Concours externe	Concours interne	TOTAL
Auvergne-Rhône-Alpes	11	17	28
Bourgogne-Franche Comté	3	5	8
Bretagne	8	8	16
Centre-Val de Loire	2	4	6
Corse	1	2	3
Grand Est	9	16	25
Guadeloupe	3	5	8
Guyane	0	2	2
Hauts-de-France	11	7	18
Ile-de-France	29	31	60
Martinique	3	10	13
Mayotte	1	0	1
Normandie	3	12	15
Nouvelle Aquitaine	6	16	22
Occitanie	12	17	29
PACA	24	38	62
Pays de la Loire	6	3	9
La Réunion	8	10	18
TOTAL	140	203	343

PRÉPARATION SUIVIE

	Concours externe	Concours interne
CNFPT	3	40
Autres	30	38
Pas de préparation	107	125
TOTAL	140	203

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	TOTAL
Non renseigné	1	2	3
BEP/CAP/Brevet	1	1	2
BAC	3	3	6
BAC+2	2	16	18
BAC + 3		12	12
BAC + 4		16	16
Bac + 5 ou plus	133	153	286
TOTAL	140	203	343

Parmi les 140 candidats, 24 ont bénéficié d'une dispense de diplômes (père ou mère de 3 enfants)

XIII. CANDIDATS ET CANDIDATES PRÉSENTS

JOUR 1

	Externe	Interne	TOTAL
BORDEAUX	7	15	22
LYON	10	36	46
MARTINIQUE	2	12	14
PARIS	31	51	82
RENNES	10	13	23
LA RÉUNION	6	6	12
STRASBOURG	5	10	15
TOTAL	71	143	214

JOUR 2

	Externe	Interne	TOTAL
BORDEAUX	7	15	22
LYON	10	34	44
MARTINIQUE	2	11	13
PARIS	30	50	80
RENNES	10	13	23
LA RÉUNION	6	6	12
STRASBOURG	5	10	15
TOTAL	70	139	209

JOUR 3

	Externe	Interne	TOTAL
BORDEAUX	7	15	22
LYON	10	34	44
MARTINIQUE	2	11	13
PARIS	30	50	80
RENNES	10	13	23
LA RÉUNION	5	6	11
STRASBOURG	5	10	15
TOTAL	69	139	208

RÉPARTITION DES CANDIDATS ET CANDIDATES PRÉSENTS AU CONCOURS INTERNE, SELON LE CHOIX DE L'OPTION À L'ÉCRIT (1^{ère} ÉPREUVE)

Option	Externe	Interne
Aménagement des territoires, déplacements et urbanisme	10	43
Constructions publiques, gestion immobilière, énergie	22	23
Ingénierie environnementale	15	24
Réseaux techniques urbains et infrastructures routières	10	30
Systèmes d'information et de communication	14	23

XIV. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE PAR LES CANDIDATS ET CANDIDATES PRÉSENTS

Concours externe

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet technique :

OPTION : AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, DÉPLACEMENTS ET URBANISME

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,10	11,33	11,33
Note maximum	12	12	12
Note minimum	5	10	10
Nombre de notes > 10	4	3	3

OPTION : CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, GESTION IMMOBILIÈRE, ÉNERGIE

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	11,67	14,17	13,88
Note maximum	16,50	16,50	15,50
Note minimum	7	13	13
Nombre de notes > 10	17	6	4

OPTION : INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	8,10	11,63	11,67
Note maximum	15	15	15
Note minimum	4	9,50	9,50
Nombre de notes > 10	4	3	2

OPTION : RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,85	13,83	14
Note maximum	15	15	15
Note minimum	5,50	13	13
Nombre de notes > 10	5	3	2

OPTION : SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,42	-	-
Note maximum	12	-	-
Note minimum	3	-	-
Nombre de notes > 10	5	-	-

Note de synthèse et de propositions soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	8,38	11,44	11,50
Note maximum	15	15	15
Note minimum	0,50	8	9
Nombre de notes > 10	20	13	10

Composition portant sur une question de la société contemporaine

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	7,36	10,09	10,46
Note maximum	16,50	16,50	16,50
Note minimum	0	5	5
Nombre de notes > 10	15	9	7

Concours interne

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet technique :

OPTION : AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, DÉPLACEMENTS ET URBANISME

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,31	12,36	12,67
Note maximum	15	15	15
Note minimum	2,50	9,50	10,50
Nombre de notes > 10	18	13	9

OPTION : CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, GESTION IMMOBILIÈRE, ÉNERGIE

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	11,39	14,20	14,50
Note maximum	14,50	14,50	14,50
Note minimum	6	14	14,50
Nombre de notes > 10	18	5	1

OPTION : INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,80	14,25	13,67
Note maximum	16	16	15
Note minimum	5	11,50	11,50
Nombre de notes > 10	9	4	3

OPTION : RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	8,87	12,06	13,17
Note maximum	15	15	15
Note minimum	5	7,50	10
Nombre de notes > 10	10	7	3

OPTION : SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,41	12,50	-
Note maximum	13	13	-
Note minimum	5,50	11,50	-
Nombre de notes > 10	12	5	-

Note de synthèse et de propositions soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,44	11,64	12,22
Note maximum	15	15	15
Note minimum	1	8,50	10
Nombre de notes > 10	62	31	16

Composition portant sur une question de la société contemporaine

	Présents	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	8,85	10,63	11,06
Note maximum	15	15	15
Note minimum	1,50	6,50	8,50
Nombre de notes > 10	45	25	11

2) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ

- 128,50 points pour le **concours externe**, soit une moyenne de 10,71 /20
=> 16 candidats admissibles
- 138,50 points pour le **concours interne**, soit une moyenne de 10,65 /20
=> 36 candidats admissibles.

XV. CANDIDATS ET CANDIDATES ADMISSIBLES

	Externe	Interne	TOTAL
PARIS	11	9	20
LYON	2	12	14
STRASBOURG	1	2	3
BORDEAUX	0	6	6
RENNES	2	2	4
LA RÉUNION	0	3	3
MARTINIQUE	0	2	2
TOTAL	16	36	52

XVI. PROFIL DES CANDIDATS ET CANDIDATES ADMISSIBLES

CONDITIONS D'ACCÈS (CONCOURS EXTERNE)

	Candidats admissibles	% de répartition
Diplôme requis	11	68,75%
Décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes	3	18,75%
Dispense de diplôme (3 enfants, sportifs de haut niveau)	2	12,50%
Total	16	100%

ÂGE

	Externe	Interne	TOTAL
25 – 29 ans	3	0	3
30 – 34 ans	3	2	5
35 – 39 ans	4	13	17
40 – 44 ans	4	9	13
45 – 49 ans	2	11	13
55 – 59 ans	0	1	1
TOTAL	16	36	52

GENRE

	Externe	Interne	TOTAL
FEMMES	6	17	23
HOMMES	10	19	29
TOTAL	16	36	52

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	TOTAL
Auvergne-Rhône-Alpes	2	5	7
Bourgogne-Franche Comté	0	1	1
Bretagne	2	2	4
Centre-Val de Loire	0	1	1
Corse	0	1	1
Grand Est	1	1	2
Guadeloupe	1	0	1
Hauts-de-France	1	0	1
Ile-de-France	7	4	11
Martinique	0	2	2
Normandie	0	1	1
Nouvelle Aquitaine	0	5	5
Occitanie	0	5	5
PACA	2	5	7
La Réunion	0	3	3
TOTAL	16	36	52

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	TOTAL
Préparation	5	30	35
Pas de préparation	11	6	17
TOTAL	16	36	52

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION

	Externe	Interne	TOTAL
CNFPT	1	29	25
Autres	4	1	10
TOTAL	5	30	35

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	TOTAL
Bac ou équivalent	1 candidat admissible de niveau Bac ou équivalent a bénéficié d'une dispense : père ou mère de 3 enfants	0	1
Bac + 2	0	1	1
Bac + 3	0	1	1
Bac + 5 ou plus	15	34	49
TOTAL	16	36	52

XVII. ÉPREUVES D'ADMISSION

Nombre de candidat admissible ayant renoncé à passer les épreuves orales :
Concours externe : 1

1) RÉPARTITION DES CANDIDATS ET CANDIDATES PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	
Matières	Nombre de candidats
Allemand	1
Anglais	11
Arabe moderne	1
Espagnol	1
Italien	1
TOTAL	15

CONCOURS INTERNE

ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE D'ADMISSION	
Matières	Nombre de candidats
Allemand	2
Anglais	17
Espagnol	1
Italien	1
TOTAL	21

2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE

CONCOURS EXTERNE

ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,73	12,92
Note maximum	17	17
Note minimum	7	11
Notes supérieures à 10	12	12

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,47	12,50
Note maximum	16	16
Note minimum	7	10
Notes supérieures à 10	12	12

ALLEMAND (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12	12
Note maximum	12	12
Note minimum	12	12
Note supérieure à 10	1	1

ANGLAIS (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,77	13,44
Note maximum	17	17
Note minimum	5	9
Note supérieure à 10	8	7

ARABE MODERNE (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	18	18
Note maximum	18	18
Note minimum	18	18
Notes supérieures à 10	1	1

ESPAGNOL (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9	9
Note maximum	9	9
Note minimum	9	9
Note supérieure à 10	0	0

ITALIEN (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13	13
Note maximum	13	13
Note minimum	13	13
Note supérieure à 10	1	1

CONCOURS INTERNE

ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,69	11,91
Note maximum	16	16
Note minimum	5	9
Note supérieure à 10	18	14

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,82	11,44
Note maximum	15	15
Note minimum	4,50	7
Note supérieure à 10	17	11

ALLEMAND (épreuve facultative, coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	15,50	15,50
Note maximum	17	17
Note minimum	14	14
Note supérieure à 10	2	2

ANGLAIS (épreuve facultative, coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,82	11,43
Note maximum	17	16,50
Note minimum	8	8
Note supérieure à 10	15	6

ESPAGNOL (épreuve facultative, coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	15	12
Note maximum	15	12
Note minimum	15	12
Note supérieure à 10	1	1

ITALIEN (épreuve facultative, coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12	12
Note maximum	12	12
Note minimum	12	12
Note supérieure à 10	1	1

3) MOYENNE GÉNÉRALE PAR CONCOURS

	Admissibles	Lauréats
Externe	11,77	12,90
Interne	10,34	11,82

4) RÉSULTATS D'ADMISSION

- 222 points soit une moyenne de 11 / 20 pour **le concours externe**
=> soit 12 candidats admis
- 223 points soit une moyenne de 11,15 / 20 pour **le concours interne**
=> soit 16 candidats admis

XVIII. LAURÉATS ET LAURÉATES

1) CONDITIONS D'ACCÈS

	Nombre de lauréats	% de répartition
Diplôme requis	10	83%
Décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes	2	17%
Dispense de diplôme (3 enfants, sportifs de haut niveau)		
TOTAL	12	100 %

2) RÉPARTITION DES CANDIDATS ET CANDIDATES SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet technique :

Option	Nombre de candidats
Aménagement des territoires, déplacements et urbanisme	3
Constructions publiques, gestion immobilière, énergie	4
Ingénierie environnementale	3
Réseaux techniques urbains et infrastructures routières	2
Systèmes d'information et de communication	0

ÉPREUVE ORALE DE LANGUE (obligatoire)	
Matières	Nombre de candidats
Allemand	1
Anglais	8
Arabe moderne	1
Espagnol	1
Italien	1
TOTAL	12

CONCOURS INTERNE

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet technique :

Option	Nombre de candidats
Aménagement des territoires, déplacements et urbanisme	9
Constructions publiques, gestion immobilière, énergie	1
Ingénierie environnementale	3
Réseaux techniques urbains et infrastructures routières	3
Systèmes d'information et de communication	0

ÉPREUVE ORALE DE LANGUE (facultative)	
Matières	Nombre de candidats
Allemand	2
Anglais	7
Italien	1
TOTAL	10

XIX. PROFIL DES LAURÉATS ET LAURÉATES

ÂGE

	Externe	Interne	TOTAL
25 – 29 ans	3	0	3
30 – 34 ans	3	1	4
35 – 39 ans	3	4	7
40 – 44 ans	3	5	8
45 – 49 ans	0	5	5
55 – 59 ans	0	1	1
TOTAL	12	16	28

GENRE

	Externe	Interne	TOTAL
FEMMES	5	9	14
HOMMES	7	7	14
TOTAL	12	16	28

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	TOTAL
Auvergne-Rhône-Alpes	2	3	5
Bourgogne-Franche Comté	0	1	1
Bretagne	1	0	1
Centre-Val de Loire	0	1	1
Grand Est	1	1	2
Guadeloupe	1	0	1
Hauts-de-France	1	0	1
Ile-de-France	5	2	7
Martinique	0	1	1
Nouvelle Aquitaine	0	2	2
Occitanie	0	1	1
PACA	1	4	5
TOTAL	12	16	28

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	TOTAL
Préparation	3	13	16
Pas de préparation	9	3	12
TOTAL	12	16	28

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION

	Externe	Interne	TOTAL
CNFPT	0	13	13
Autres	3	0	3
TOTAL	3	13	16

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	TOTAL
Bac + 5	12	16	28
TOTAL	12	16	28

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2015
Élaboration et organisation
des concours et examens pour le recrutement
des cadres A+ de la fonction publique territoriale

